Rapports de Délégués mineurs

Aux Mines d'Aniche

FOSSE GAYANT. — Le délégué mineur Georges Larue, vient d'adresser au préfet les rapports suivants :

Descendu à l'étage 374 mètres, j'ai parcouru bowette midi, retour veine numéro 7, monté cheminée retraite du 1er plan 1re série ; à la 1e voie, il faudrait rehausser et rallonger à plusieurs endroits ; à la 2e voie du plan répétant, les chariots frottent aux billes de barrières; despierres sont à la veille de tomber ; à la 3e voie c'est la même chose ; à la 3e voie côté levant du plan, il manque une porte ; sur ce plan j'ai constaté qu'il y fait très chaud, par suite d'insuffisance d'air ; descendu cheminée retour d'air, j'ai été obligé de rebrousser chemin la cheminée étant obstruée par un éboulement. Descendu voie de fond 374; visité cheminée retraite du 1er plan 2e série ; la 4e voie côté levant du plan est défectueuse ainsi que la cheminée de retraite de la 4e à la 5e voies ; dans les voies côté couchant du plan, il existe des portes, mais elles ne sont pas entourées ; descendu voie de fond 374, cette voie est défectueuse ; il faudrait consolider le boisage à plusieurs endroits ; j'ai remarqué pour les ouvriers de ce dernier plan et les ouvriers de la voie de fond qu'ils sont obligés de se fournir des bois de 2 mètres à 4 m. 40, ainsi que les rallonges au 1er plan, 1re série ; l'exploitant devrait faire conduire les bois plus près, à seule fin que les ouvriers puissent en avoir sous la main à tout moment. Dans tout ce quartier, j'ai également remarqué qu'il y a négligence de la part de l'exploitant pour l'aérage.

— Descendu étage 374 mètres, j'ai parcouru bowette Nord, visité veine Hélène, côté levant, les voies et tailles. J'ai constaté dans ce quartier qu'il fait très chaud. Il devrait avoir plus d'air, s'il y avait des portes à toutes les voies : le pied du plan étage 451 mètres n'est pas entouré, l'air monte par le plan, au lieu de monter par les cheminées de retraite ; je l'ai signalé dans mon rapport du 10 mars. Descendu cheminée retour du levant au couchant, seul passage de l'air qui nourrit tous les ouvriers du couchant ; cette cheminée est en fort mauvais état ; c'est la 3e fois que je le signale. Visité les voies et tailles du plan côté couchant : là aussi j'ai remarqué qu'il y fait très chaud, les portes ne sont pas bien entourées; l'air y passe en grande quantité; descendu voie de fond étage 451 mètres ; parcouru bowette nord, où à plusieurs endroits, des eaux et boues stationnent et empoisonnent l'air.

— Descendu à l'étage 451 mètres, j'ai parcouru bowette midi, voie de fond de l'Allier (Notre-Dame); le boisage est en mauvais état à plusieurs endroits, ainsi que dans le modèle du 1er plan ; au pied de ce plan, il manque une porte à l'entourage, ce qui fait que l'air file par le plan et non par les cheminées de retraite ; visité un plan où, à plusieurs endroits, des grosses pierres sont sur le point de tomber ; à la voie de tête du plan, la barrière ne fonctionne pas ; pour le plan répétant il n'existe pas de cheminée de retraite, ce qui est contraire au règlement de la police des mines ; dans ce plan, il y a plusieurs endroits aussi où de grosses pierres sont sur le point de tomber ; la barrière voie tête du plan ne fonctionne pas non plus ; ensuite visité le retour d'air sur toute la longueur ; il est en fort mauvais état ; s'il se bouchait, les ouvriers n'auraient de passage que par le plan. Ensuite visité le retour numéro 7 Gayant jusque le bur ; dans la voie entre le 1er plan et le bur il y a une porte, laquelle a une grande importance pour l'aérage ; elle devrait se fermer d'elle-même, je l'ai déjà mentionné dans un de mes rapports et fait remarquer aussi lors de la visite de M. le contrôleur. Visité le bur numéro 7, j'ai remarqué qu'il devrait y avoir des ceintures de sûreté pour les ouvriers appelés à circuler dans ce plan : ensuite il devrait exister dans ce plan des planchers de garantie, de distance à distance ; au pied du bur, le boisage est en mauvais état, de même que dans le modèle ; j'ai remarqué également dans la voie à chevaux qu'il y a des eaux et boues qui stationnent et empoisonnent l'air.

Une des cages de station, qui sert à la descente et remonte des ouvriers, a eu une avarie ; à l'heure le remonte les ouvriers n'ont pu remonter que sur une cage, tandis que l'on emballait des chariots pleins sur l'autre cage ce qui est contraire à l'article 35 du règlement de la police des mines. En même temps, l'accrochage étant fort restreint et étant donné l'encombrement, des accidents graves peuvent se produire ; je laisserai la Compagnie pleinement responsable.

Monsieur le Préfet, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la Compagnie use d'un véritable sans-gêne vis à vis de la loi sur les délégués mineurs ; du moins à la fosse Gayant, il en est ainsi. Le 24 mars, l'ouvrier Vantini Raphaël a été blessé, ainsi que Caulier Albert, blessé le 25. Devienne l'a été le 27, et j'ai été prévenu de ces trois accidents le même jour, c'est-à-dire le 29, soit cinq jours après le premier accident survenu ; il en est de même pour les blessés (Piquette Robert, blessé le 16 février, Morel Jules, blessé le 26 février, et Beauduin Louis, blessé le 6 mars), et encore bien d'autres accidents, au sujet desquels aucune enquête n'a été faite. Si les blessures devenaient graves, la Compagnie en serait pleinement responsable. J'ose espérer, Monsieur le Préfet, que des instructions sérieuses seront données à l'exploitant, à seule fin de ne plus contrevenir au règlement.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de mon profond respect.

Le délégué de la fosse Gayant :
LARUE Georges.

Tribunal Correctionnel de Lille

UNE BACCHANTE. — Magnez Lucienne, à Roubaix, ne déteste pas de boire un verre et même plusieurs. Aussi, quand elle est ivre, elle n'a plus aucune retenue et, elle aussi, emmène les agents à la campagne.

Le Tribunal lui inflige 5 francs pour son intempérance et 25 francs pour lui apprendre le respect de l'autorité.

DU CHANTAGE. — C'est à cette audience que devait comparaître une modiste de Roubaix, poursuivie pour escroqueries et chantage. Elle aurait obtenu, paraît-il, des reconnaissances de dettes de la part de ses ouvrières par le stratagème suivant :

Elle plaçait des rubans dans les chapeaux ou les poches de ces dernières, puis feignait d'entrer dans une grande fureur en les découvrant. Sous menace de scandale et de plainte, les pauvres filles, atterrées, et n'y comprenant rien, finissaient par se reconnaître coupables d'un vol qu'elles n'avaient pas commis et signaient des papiers à échéance plus ou moins longue afin de ne pas être inquiétées.

Les débats de cette affaire, qui promettent d'être intéressants, ont été remis au 15 mai.

AFFAIRES DIVERSES

Trois gamins, Vermeulen Gentil, Lemahieu Charles et de Rycker Louis, sont poursuivis pour avoir volé du charbon à la Compagnie du Gaz, à Lille.

Ils sont remis à leurs parents comme ayant agi sans discernement.

— 25 francs d'amende à Caillart René, de Lille, pour infraction à la police des chemins de fer.

— Pottier Henri, pour vol à Tourcoing, est condamné par défaut à quatre mois de prison.

— Ghesquier Carlos, poursuivi pour ivresse (récidive) fra boire en prison, pour être plus sobre, du Château-Lapompe pendant un mois.

— Godon Charles, un autre « soiffeur » qui est très mal embouché quand il est en goguette, attrape deux amendes, l'une de 25 francs pour outrage aux agents ; l'autre de 5 francs pour avoir trop bu.

— Briche Marie, à Hellemmes, s'est laissée aller à des écarts de langage dans un moment de colère. Le Tribunal se montre indulgent et l'acquitte.

— Heras Jules, d'Hellemmes, fait opposition à un jugement qui l'a condamné à trois mois de prison pour avoir porté des coups à sa femme. Comme il en manifeste un sincère regret, il obtient la loi de sursis.

— Vanhove Alphonse, d'Halluin, est condamné à 100 francs d'amende pour avoir vendu du beurre falsifié.

— Dufour Jean-Baptiste, un vagabond sans gîte, obtient une hospitalité gratuite de 40 jours.

— 3 mois de prison à Condyser Henri, sans domicile fixe, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

— 15 jours pour même motif à Delemme Gustave.

— 2 mois de prison et 500 francs d'amende à Delhemme Gustave, pour fraude à Mouscron et à Dhercourt Léon, qui s'est également fait surprendre à Tourcoing.

— 6 jours de prison et 500 francs d'amende, toujours pour fraude, à Sanerbach Victor et à Huzel Georges, sans domicile fixe

— Biot Louis, un autre vagabond, attrape tout un brelan de condamnation pour exportation de chiens : 6 jours de prison d'abord et trois amendes, l'une de 500 francs pour la fraude, une autre de 500 francs également pour avoir fait opposition aux préposés, et un troisième de 100 francs en ce qui concerne la valeur des chiens.

— LE —

Réveil du Nord

est en vente à **PARIS**, *tous les jours, aux Bibliothèques de la Gare du Nord et chez Madame Schneider (kiosque 50), boulevard Montmartre, 2.*

Mouvement Social

Chez les Sous-Agents des Postes

RECONSTITUTION D'UNE SOUS-SECTION A ROUBAIX. — DEUX ORDRES DU JOUR

On nous communique la note suivante :

« Sur convocation des facteurs de Roubaix, ceux-ci se sont réunis au Café des Orphéonistes, rue de la Gare. Y assistaient, les citoyens Barbut, secrétaire général, et Muller, secrétaire de la section, ainsi que les camarades de Lille, Tourcoing, Armentières, Douai, etc.

Barbut parla de la dernière grève et d'une fédération nécessaire de tout le personnel.

Ringotte, facteur chef à Roubaix, déclara qu'il avait donné sa démission du groupement régional et qu'il réintégrait le syndicat.

Quelques camarades prirent encore la parole. Un appel à la contradiction resta vain.

Muller parla d'une circulaire parue dernièrement, circulaire qui aurait pour effet de diviser le personnel sous-agent en lésant le droit d'ancienneté dans le choix des tournées ou des quartiers de distribution.

Les deux ordres du jour suivants furent acclamés :

1. Les sous-agents des postes et télégraphes de Roubaix et environs, réunis le 4 avril 1909, après avoir entendu le camarade Barbut, secrétaire général du syndicat national des sous-agents des postes, télégraphes et téléphones, et appelé, en vain, la contradiction, ayant reconnu que la grève dernière a été nécessaire pour affirmer nos sentiments de solidarité et notre sauvegarde pour l'avenir ;

Que le rapport Grousser seul pourra donner satisfaction à tous les sous-agents parce qu'il amènera l'égalité de salaires parmi les camarades d'une même localité ;

Considérant que le groupement régional n'a pas été consulté par son président afin de savoir s'il fallait faire grève ou non ;

Décident de se retirer du groupement et réintégrer le syndicat national.

Par suite de l'adoption de cet ordre du jour, l'assemblée constitua immédiatement son bureau en désignant les camarades Fontaine Henri et Broutin Pierre, facteurs à Roubaix, comme secrétaire et trésorier de la sous-section rattachée à Dunkerque où se trouve provisoirement le siège de la section.

Deuxième ordre du jour :

Les sous-agents, etc..., considérant que, pour la bonne harmonie, il est indispensable que dans chaque bureau les quartiers de distribution ou les tournées rurales devraient toujours être accordés uniquement à l'ancienneté et par libre entente

Les facteurs protestent contre la circulaire du 16 décembre 1908 qui enjoint aux directeurs départementaux d'appliquer partout l'article 5323 de l'instruction générale ;

Réclament instamment le retrait de cette circulaire et la modification de l'article cité, pour qu'à l'avenir les quartiers de distribution et les tournées rurales ne soient accordés uniquement qu'à l'ancienneté à la résidence, sans tenir compte des notes portées sur les feuilles signalétiques et sans que les intéressés soient tenus d'en faire la demande par écrit. »

Dans le cours de la séance les cotisations ont été perçues et les camarades non encore adhérents se sont empressés de se faire inscrire.

Bonne journée qui sera suive de beaucoup d'autres et qui nous laisse espérer que bientôt la section du Nord aura retrouvé son ancienne splendeur. »

Le Secrétaire.

Théâtres, Fêtes et Concerts

KURSAAL

Les deux représentations d'AMOUR et Cie, vaudeville en trois actes, de M. Louis Forest, immense succès des Folies-Dramatiques, auront lieu les mercredi 21 et jeudi 22 avril.

On sait que tous les souverains de passage à Paris ont assisté aux représentations d'AMOUR et Cie : les rois d'Angleterre de Grèce de Belgique grands-ducs et grandes-duchesses Vladimir et Alexis ; puis les ambassades d'Angleterre, de Russie, d'Italie, de Turquie, d'Espagne, et d'une façon générale toute la haute société parisienne et étrangère, tout le monde politique et financier.

Ajoutons qu'AMOUR et Cie sera présenté au public de notre ville par l'Administration même du théâtre des Folies-Dramatiques, qui en a choisi les artistes et dirigé les répétitions.

Hippodrome Lillois

THE ROYAL VIO

Si la représentation du vendredi et celle du samedi préparent le succès de chaque nouveau programme, celles du dimanche, par la foule énorme qui l'acclame d'enthousiasme, le rendent retentissant.

C'est ce qui s'est produit hier. Pendant toute la durée des séances, à l'intérieur, d'unanimes applaudissements ; à la sortie, des éloges sans restriction, car le public se rend bien compte des sacrifices qu'imposent des spectacles aussi complets, d'une telle durée, des programmes variés, des tableaux d'une pareille importance, et des grandes nouveautés qu'ils contiennent.

Le succès de The Royal Vio ira toujours en augmentant. Il est des plus mérités.

Ce soir, à 8 heures 1/2.

LILLE-CINEMA

11-13, parvis Saint-Maurice

A deux pas de la Gare ; à proximité de la tête de ligne de tous les tramways. Foyer et Salon de lecture ouvert au public. Tous les soirs, à 8 h. 1/2, spectacle de gala.

Matinées les dimanches, à 2 h. 1/2, et à 4 h. 1/2 ; les lundis, mercredis et jeudis, à 4 heures.

Omnia - Cinématographe Pathé

(Rue Esquermoise, Lille)

Aujourd'hui matinée (prix réduits à 4 h. 1/2, soirée à 8 heures. Grand succès pour le Meneur, dramatique scène de grève ; pour le Baiser de Judas (joué par Mounet-Sully, de la Comédie-Française). Notons également la Danse à travers le monde, le Voyage en Islande, Un Cœur de femme, le Mauvais exemple, Boireau perdu par les femmes.

CINEMA PATHE DE WAZEMMES (succursale de l'Omnia). — Ce soir, à 8 h. 1/2, on donnera le Meneur (grand succès).

BRASSERIE UNIVERSELLE (Casino des Familles). — M. Ch. Boucher, directeur-propriétaire, place du Théâtre, Lille. — Tous les jours, Matinée de 4 à 7 heures ; soirée à 8 h. 1/2 : Spectacle-Concert. Programme : Aurel's, le roi de la grimace ; Mme Ywonna, femme baryton ; Les Nerval et Clan, duettistes fantaisistes ; Jim Pol, unijambiste barriste comique ; Zinels, comique ; Mlle Valner, diction ; Mlle Josette, gommeuse.

CONTRE 28

Maux de Gorge et Rhumes

EMPLOYEZ LE

Baume Oméga

Frottez la gorge et la poitrine avec le Baume Oméga ; par ce traitement simple et sûr, l'huile qu'il contient pénètre à travers les pores et arrête l'inflammation. Son action est rapide et un complet rétablissement se produit souvent en jours au lendemain. Flac. d'Essai 50 centimes.

A chaque représentation, deux séances de cinématographe : *L'Universel Cinéma.*

Entrée libre en semaine. — Dimanches et fêtes, entrée : 0 fr. 50.

Restaurant de 1er ordre. — Cuisine soignée. — Plat du jour : 0 fr. 75 ; plat du soir : 1 fr. 5010.

T. l. j. : Cinématogr. gratis aux Galeries Lilloises

FESTIVAL ET TIR A LA CIBLE

A FRESNES

La municipalité de Fresnes et la commission des fêtes du Conseil municipal, justement soucieuses des intérêts du commerce local, ont projeté d'organiser, sous forme de festival et tir à la cible, une grande fête qui aura lieu le dimanche 4 juillet prochain. Désireuses de donner à ces réjouissances le plus d'éclat possible, il a été décidé, avec la commission, de lancer des invitations aux compagnies de sapeurs-pompiers ainsi qu'aux sociétés musicales, les informant qu'une somme de deux mille francs sera attribuée en primes et prix à décerner.

Il est certain qu'en considération de cette importante allocation mise à la disposition de la commission des fêtes, les compagnies de sapeurs-pompiers et les sociétés musicales de la région vont s'empresser d'adresser leur adhésion ; elles y seront encore engagées par la grande facilité des communications, la certitude que le festival et le tir à la cible seront l'objet des soins les plus empressés de la commission organisatrice et que le meilleur accueil les attend à Fresnes.

C'est donc une magnifique fête en perspective, qui promet d'attirer à Fresnes une énorme affluence de pompiers, de musiciens, d'amateurs et de promeneurs et qui recevra l'approbation unanime du commerce local. Aussi y a-t-il lieu de féliciter vivement la municipalité, le dévoué maire en tête, ainsi que le Conseil municipal, pour cette heureuse initiative.

Ajoutons, en terminant, que les sociétés, et elles seront nombreuses, doivent retourner leur adhésion et tous les renseignements nécessaires à M. le maire de Fresnes, pour le 25 avril au plus tard.

Nous reparlerons de cette fête en temps opportun ; mais son complet succès est certain.

CAFETIERS, CABARETIERS

qui voulez un

PIANO AUTOMATIQUE

adressez-vous directement à la

FABRIQUE FRANÇAISE

Rue des Fabricants, 46, ROUBAIX

qui fait le plus beau et le meilleur marché

JURISPRUDENCE

Pour les marchands colporteurs. — La question des droits de place

Le Syndicat des colporteurs d'Annœullin nous communique la copie suivante d'un jugement du tribunal de simple police de Marchiennes (Nord), en date du 2 mars dernier, relatif aux droits de place à payer par les colporteurs qui ne vont pas au marché et se bornent à parcourir les rues en quête d'acheteurs :

« Ministère public contre Bonnet, Cliquenois et Vaste, colporteurs à Annœullin (Nord).

Attendu que l'acte reproché aux prévenus ne peut constituer une contravention ; qu'en effet, aux termes de l'article 97 de la loi du 5 avril 1884, le maire, chef de la police municipale, a pour mission d'assurer le bon ordre, la sûreté et la salubrité publique ; que l'arrêté du maire de Somain a eu simplement pour but d'établir et d'assurer la perception d'une taxe ou droit de place ;

Que dans ces conditions l'intérêt privé de la commune étant en jeu, le dit arrêté ne peut être sanctionné par les articles 471 et 15 du Code pénal ; que le juge de simple police n'a donc pas à en examiner la légalité ou l'illégalité ; que de ce chef il doit purement et simplement se déclarer incompétent ;

Par ces motifs : Nous déclarons incompétent pour statuer sur la légalité de l'arrêté municipal ; disons que le fait reproché aux prévenus ne constitue pas une infraction pénale et vu l'article 139, renvoyons les prévenus des frais de la poursuite dirigée contre eux, sans dépens ; ajoutons que les droits de place ne sont dus qu'à raison de l'occupation effective, et pendant un certain temps, d'un emplacement sur la voie publique. En conséquence, les marchands qui se bornent à parcourir les rues en quête d'acheteurs ne peuvent y être assujettis. »

C'EST LE PRINTEMPS

Depuis quelques jours, le beau temps nous est revenu. C'est le Printemps. C'est le réveil de la nature. C'est le retour à la vie. C'est aussi, pour un grand nombre de personnes, le retour des indispositions, des douleurs, des malaises occasionnés par le changement brusque de saison. C'est donc le moment de rafraîchir le sang, de se nettoyer le corps ; mais il faut éviter les purgatifs violents, à bases minérales, dont l'usage détermine souvent de l'irritation, de la fatigue et de l'affaiblissement. Ces inconvénients ne sont pas à craindre avec les Dragées de Santé, dont l'action douce et bienfaisante est due aux principes végétaux qui en constituent la composition. Aussi ces Dragées conviennent-elles bien à cette époque de l'année pour réveiller l'activité des voies digestives et rétablir ainsi le jeu normal et régulier des principales fonctions de l'organisme. L'emploi de ces Dragées n'assujettit à aucune disposition particulière puisqu'on les prend le soir au dernier repas. Elles conviennent à tous les tempéraments, depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse. Leur prix est à la portée de toutes les bourses, mêmes les plus modestes puisque la boîte qui contient 100 Dragées ne coûte que 1 fr. 50 dans toutes les pharmacies et au dépôt général, chez M. DUBUS, 7, rue des Arts, à Lille, qui en fait l'envoi franco contre la somme de 1 fr. 60 en mandat-poste.

Chronique des Sports

Aviation

L'AVIATION DANS LE NORD

La section de Douai de la Ligue Nationale Aérienne, qui est présidée par M. Louis Bréguet organise un grand concours d'aviation, doté de 40.000 francs de prix au moins, qui aura lieu du 28 juin au 18 juillet prochain.

Déjà la municipalité de la ville a accordé à la Ligue un crédit de 20.000 francs en faveur de ce concours, et d'autres subventions sont prévues, qui permettront d'augmenter notablement l'importance des fêtes.

Le programme du concours va être soumis à la commission aérienne mixte pour être homologué. Il comprendra notamment les trois épreuves suivantes :

1. Une épreuve de vitesse sur un circuit de 2.500 mètres ; 2. une épreuve de maximum de parcours en circuit fermé, qui constituera le Grand Prix de Douai, et sera courue du 4 au 18 juillet inclus ; 3. une épreuve de maximum de parcours en ligne droite, effectué d'Arras à Douai.

La distance qui sépare ces deux villes est de 25 kilomètres, et le terrain est absolument plat et sans obstacle.

Foot-Ball

L'ECLAIR-CLUB FIVOIS A PARIS

L'équipe première de l' « Eclair-Club Fivois s'est rendue à Paris, à l'occasion des fêtes de Pâques, pour y matcher quelques clubs de la capitale et s'y est bien comportée.

Le dimanche, l' E.C. F. a battu l'équipe première du Sporting-Club Français par 3 buts à 1, après une partie très disputée.

Le lundi, l'E. C. F. a rencontré l'équipe première du Cercle Athlétique de Pierrefitte et a fait match nul (2 buts à 2) ; les Lillois ont dominé mais n'ont pu réussir à gagner, grâce à la défense du C. A. P.

La meilleure réparation de Pneumatiques se fait chez **J. VITTU, 15, rue du Ballon, St-Maurice, Lille**

LA BOXE

WILLIE LEWIS ET JOE JEANNETTE A ROUBAIX

Comme c'était à prévoir, l'annonce faite dans nos colonnes de l'organisation d'une réunion au Vélodrome Roubaisien au cours de laquelle cinq grands combats de boxe seront donnés a fait sensation dans les milieux si éminemment sportifs de la région, surtout lorsqu'on a appris que Willie Lewis se rencontrerait en dix rounds de trois minutes avec Jack Costello et que Joë Jeannette, le célèbre nègre jaune, se rencontrerait avec Hubert Desruelles en match exhibition. Tous nos confrères spéciaux, et entr'autres l'*Auto*, ne tarissent pas d'éloges pour les organisateurs d'un tel évènt sportif. Nous reviendrons la semaine prochaine sur cette réunion et donnerons le nom de tous les combattants. Nous donnons aujourd'hui le prix des places en assurant à nos lecteurs que l'on verra bien de partout le ring qui sera élevé au milieu de la pelouse et aura 1 mètre 50 de hauteur.

Autour du ring : trois premiers rangs, 10 fr. ; autre rang, 5 fr. ; pesage, 3 fr. ; tribunes, 2 fr. ; premières, 1 fr. 50 ; secondes, 1 fr.

C'EST LA MÊME CHOSE !

Voilà ce que beaucoup de Cafetiers et Cabaretiers, qui n'ont pas de

BANYULS-TRILLES

disent aux clients qui leur en demandent en leur servant un autre produit

EH BIEN NON,

CE N'EST PAS LA MÊME CHOSE

attendu que le BANYULS-TRILLES est un véritable apéritif recommandé par le corps médical parce qu'il est soigneusement préparé avec un vieux et excellent vin pur et le meilleur quinquina, tandis que ce qu'on leur sert à la place.... ?

Aussi ne saurions nous trop engager le public à ne consommer d'autre apéritif que le **BANYULS-TRILLES** et à exiger l'étiquette sur la bouteille. 5214

Chronique Financière

BOURSE DE BRUXELLES

Bruxelles, 16 avril 1909

MARCHE A TERME

Les nouvelles reçues au sujet des évènements qui se déroulent en Turquie ont quelque peu contrarié les meilleures dispositions qui se sont manifestées à la Coulisse, pendant les séances qui ont précédé les fêtes pascales.

On est, toutefois, généralement d'avis que la tourdeur qui prévaut ne persistera pas et que les transactions reprendront bientôt toute leur importance.

En attendant, signalons que parmi les fonds d'Etats, on ne s'est occupé que de la Rente Turque qui se négocie à 92 7/8.

Constatons encore la fermeté du Rio-Tinto et des Valeurs de Traction, Rio Tram Light en tête.

COMPTANT

Les dispositions ne se sont guère modifiées au Marché du Comptant pendant la huitaine écoulée.

C'est ainsi que les Banques ont continué à témoigner d'une grande résistance.

Les comptes soumis et approuvés par l'assemblée de Crédit Général Liégeois, qui s'est tenue à Liège le 13 courant, concluent à la répartition, comme l'année dernière, d'un dividende de 32 fr. 50 par action.

A l'assemblée de la Banque d'Outremer, qui a eu lieu cette semaine, le chiffre du dividende a été fixé à 30 fr. par action de capital.

Les résultats obtenus en 1908, par la Banque de Paris et des Pays-Bas, sont tels qu'ils permettront la répartition d'un dividende de 68 fr. 50 par action.

Des dispositions satisfaisantes continuent à prévaloir au groupe où l'on s'occupe des Titres Chemins.

La part de fondateur Chemin de fer du Congo passe à 4.375, sur l'annonce que la recette de mars s'est élevée à 967.000 fr. contre 967.880 fr. 32 en mars 1908, soit en plus-value d'environ 40.000 francs.

L'orientation reste satisfaisante au compartiment des Tramways. La 14e semaine de l'exercice courant a laissé à la Compagnie générale des Tramways d'Anvers une recette de 113.598 fr. 80, contre 112.838 fr. 80 pendant la période correspondante de 1908.

Pour les Tramways du Caire, la recette de la première décade d'avril est en augmentation de 17.700 fr.

A Rosario, la 6e semaine du 5 au 11 avril a laissé une recette en plus-value de 21.168 fr.

L'assemblée des Tramways de La Haye a voté la répartition d'un dividende de 14 p. c. ou 14 florins aux actions de 100 florins et 7 florins aux certificats de 50 florins.

Les Valeurs Sidérurgiques n'ont pas une allure aussi favorable qu'il y a huit jours. Une assemblée de Nicaise et Delcuve est convoquée pour le 26 courant, à l'effet de statuer sur acte d'adhésion par la Société française des Ateliers de construction du Nord de la France.

Une assemblée extraordinaire de la Société d'Ougrée est convoquée pour le 3 mai prochain, à l'effet de décréter une augmentation de capital par la création de 7.400 parts nouvelles.

Le bénéfice réalisé par la maison Beer en 1908 s'est élevé à 148.615 fr. 64, au lieu de 200.878 fr. 48 en 1907 et le dividende est fixé à 20 fr. contre 25 fr.

Les Titres Houillers se négocient diversement.

Le bénéfice réalisé par Abbooz, pendant l'exercice écoulé permet de répartir 20 fr. par action.

A la Concorde, on répartira 100 fr. contre 125 fr. l'an dernier.

Le dividende que l'on compte proposer à la prochaine assemblée d'Armont est arrêté à 30 fr.

Avant de terminer ce compte-rendu, disons que les Valeurs Congolaises n'ont cessé d'attirer l'attention et qu'elles s'affichent à des cours supérieurs à ceux d'il y a huit jours.

On estime que le dividende de la 100e part Kassaï sera de 7 fr.

Pour être renseigné rapidement et d'une façon précise sur toutes les valeurs de Bourse et notamment sur les Charbonnages s'adresser au Journal

LE RENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

publié à Lille, 5, Grand' Place.

On y trouve toutes les informations financières intéressantes et une Revue des Marchés de Lille, Paris et Bruxelles.

Imprimerie Lille-Est Section

Le Gérant : Emile GEST.

Lille, 46, rue de Béthune

FEUILLETON DU 19 AVRIL. — N. 21

DÉTRESSE MATERNELLE

par Henri GERMAIN

Resté seul, le comte demeura pensif pendant quelques minutes, l'esprit troublé par tous les souvenirs âmers qu'il venait de remuer et qui faisaient à cette heure toute sa vie. Puis comme électrisé soudain par les dernières paroles énergiques de son beau-frère, il se secoua, désireux de chasser ses pensées importunes de découragement, et prenant son chapeau, il sortit rapidement.

Sur le boulevard, il eut, sous les rouges caresses du couchant, comme une sensation de chaleur inusitée, et se lançant à travers la foule d'une allure décidée, il sembla vouloir reprendre possession de lui-même et de l'existence tout à la fois.

Où allait-il, de ce pas pressé ?

Avec son caractère impulsif, et tout de brusques résolutions, ainsi que jadis, impulsion que le coup de fouet moral appliqué par Doltaire avait suffi pour faire reparaître — car le vieil homme subsiste toujours — il partait de nouveau à la recherche de Julot dit le Cabot.

Il se souvenait de l'agence louche qui lui avait procuré cet homme, et mû par le secret espoir d'apprendre quelque chose, il s'y rendait directement.

Ce que lui avait appris Doltaire, concernant l'enfant recueilli par Mme de Presles, travaillait aussi dans son esprit, dont l'activité se réveillait sous l'influence du doute.

Peut-être un mot suffirait-il à le mettre sur la trace de la vérité ?

Ce mot, il l'allait chercher.

Il traversa l'avenue de l'Opéra, prit la rue du Quatre-Septembre, la rue Montmartre, franchit les Halles, et pénétra enfin dans la rue de l'Arbre-Sec, où il s'arrêta devant le numéro 7.

C'était une vieille maison, d'aspect délabré, sale, où logeaient de pauvres ménages ou des petits fabricants.

Le comte de Presles leva les yeux sur la façade, et son visage revêtit une expression de satisfaction intérieure.

Le long des fenêtres du deuxième étage s'étalait un panonceau en zinc, de couleur rouge sang, sur lequel éclatait en grosse lettres jaunes cette enseigne suggestive :

CABINET D'AFFAIRES. — CONTENTIEUX

Sans hésiter, M. de Presles pénétra dans le couloir sombre, gravit les degrés humides de l'étroit escalier à rampe de fer, et frappa trois fois à intervalles égaux à la porte du fond du deuxième palier.

Il y eut une attente de quelques minutes, pendant laquelle on entendit à l'intérieur un remuement de chaises, un va-et-vient de pas furtifs.

Machinalement, M. de Presles tâta de la main droite le revolver qu'il portait toujours sur lui. Enfin la porte s'entr'ouvrit étroitement, retenue en dedans par une chaîne de sûreté.

— Qui demandez-vous ? fit dans l'obscurité ambiante une voix d'homme, sourde, rauque et revêche à la fois.

— M. Dufresne ?

— Il est sorti ; est-ce pour affaires ?

— Oui, pour affaire urgente ; il y a un bleu de cent pour la consultation, répliqua M. de Presles sans se déconcerter.

— Bon, dans ce cas, reprit la voix, plus aimable déjà, ayez l'obligeance d'attendre un instant ; M. Dufresne est peut-être rentré. Je vais voir.

Et, la porte repoussée, le comte attendit patiemment.

Il connaissait les habitudes de prudence du personnage qu'il venait voir ; prudence parfaitement justifiée, d'ailleurs, par les opérations louches traitées dans ce soi-disant cabinet d'affaires, aussi par les quelques visites tant imprévues qu'intempestives risquées de temps à autre par d'audacieux policiers.

Tandis qu'il attendait ainsi, une courte scène des plus suggestives se déroulait rapidement à l'intérieur...

L'homme qui avait entre-bâillé la porte n'était autre que le directeur lui-même, c'est-à-dire M. Dufresne, surnommé dans le monde des escarpes « Le Fouinard ». Il était entré prestement dans une pièce aux murs entièrement dénudés, et dont tout le mobilier consistait en une table de bois blanc, et trois tabourets de paille usés.

Autour de la table, qui supportait un litre de vin aux trois quarts vide, deux verres ébréchés et des reliefs de charcuterie dans un papier gras, trois hommes se tenaient silencieux et presque immobiles, sous la clarté pâle d'une bougie.

— Fermons les gueules et tendons les esgourdes, dit vite et bas le Fouinard, en refermant prudemment la porte.

Trois paires d'yeux se fixèrent sur lui, attentives et luisantes.

— En quatre phrases, v'là l'aubaine.

C'est la galette, la fortune juste à l'heure où nous autres, les ex-princes de la pègre, nous désespérions de tout.

L'homme qui vient d'arriver est un noble richard, un type sérieux, j'ai eu affaire à lui autrefois et quoiqu'il soit vieilli, je reconnais bien son numéro.

Je sais son histoire, moitié par défunt le Cabot, le reste par moi. Vous connaissez mes habitudes : j'avais filé le pante et, aussi, j'avais fait jaser les larbins.

Dans sa piaule de la rue de l'Université, il s'est passé un drame intime, mais ça ne vous regarde pas. Depuis — il y a vingt ans de ça — le pante avait disparu ; sa famille doit le croire mort à l'heure actuelle.

— Ça veut dire qu'on peut le biffer des registres de l'humanité sans inconvénient, quoi ? fit cyniquement, d'une voix traînante, un petit jeune homme blond, maigre et pâle, dont l'apparence débile dissimulait des muscles d'acier et une souplesse de félin.

— Juste, t'a compris, la Panthère. Alors, v'là mon plan :

Je vas donc essayer de la musique d'abord ; s'il veut chanter, il couchera chez lui ce soir ; s'il refuse et qu'il soit garni de fafiots, c'est ton affaire, monseigneur du Surin, achève-t-il en se tournant vers un joli garçon brun et frisé, à l'air très doux.

— Compris, fit ce dernier en prenant sur la table, et en remettant tout ouvert dans sa poche un long couteau de forme catalane.

— Allons, la Panthère, va recevoir le type, reprit le Fouinard, je passe dans mon cabinet.

Et vous autres, attention !

Il sortit alors, emportant la bougie qui brûlait sur la table, en tirant seulement la porte tout contre, sans la fermer, pénétra dans la première pièce, où il s'assit devant une sorte de table-bureau, chargée de paperasses poussiéreuses, et attendit.

Pendant ce temps, la Panthère allait ouvrir, disant laconiquement à M. des Presles :

— Entrez, le patron vous attend.

Le comte fit deux ou trois pas en avant, fouilla la pièce d'un regard circulaire très rapide et très aigu, et recula pour rester debout, adossé à la porte que la Panthère venait de refermer derrière lui, en accrochant sans bruit la chaîne de sûreté.

Le Fouinard s'était levé obséquieux, un peu voûté.

— Je reconnais monsieur, dit-il ; un ancien client, n'est-ce pas ?

— Peut-être.

— Oh ! quoique je sois bien vieilli, et très fatigué par les affaires, j'ai gardé la mémoire de l'œil, je suis sûr de ce que j'avance.

Si monsieur veut prendre la peine de s'asseoir ?

En même temps, il avançait une chaise boiteuse, à moitié dépaillée, et la plaçait devant la porte de la seconde pièce.

— Inutile, dit le comte d'une voix brève, je suis pressé d'abord, ensuite je ne suis pas fatigué.

— C'est comme monsieur voudra, dit le Fouinard en manœuvrant de façon à forcer M. de Presles à tourner le dos à la porte qu'il voulait dissimuler.

Mais le comte, comme si l'instinct l'eût averti d'un vague danger, ne changea pas de position.

— Voici ce qui m'amène, reprit-il, en tournant seulement la tête.

Il y a vingt ans, le 30 novembre 1872, j'ai eu besoin d'un homme. Vous me l'avez procuré : il s'appelait Julot, dit le Cabot.

— En effet.

— Puis-je savoir ce qu'il est devenu ?

— Il est mort.

— Ah !... Mais il avait une femme avec lui ?

— Oui : Rosalie la Borgne.

— Peut-on la retrouver ?

— Je ne crois pas : elle a disparu de la circulation le jour où le Cabot s'est noyé dans la Seine, au Point-du-Jour. D'ailleurs, Paris devait être malsain pour elle ; elle a dû, si elle vit encore, préférer l'air de la campagne.

— Oh ! oh ! fit M. de Presles, dont le visage devint subitement soucieux ; disparus tous deux, voilà qui est grave !...

— Très grave, en effet, surtout pour vous, monsieur, parce que...

— Parce que ?... interrompit vivement le comte, les sourcils froncés.

— On ne sait pas non plus ce qu'est devenu l'enfant ! lâcha le Fouinard en coulant un regard en-dessous sur son visiteur.

A cette révélation, le comte pâlit, un frisson douloureux le secoua de la tête aux pieds, mais il se remit vite.

— De quel enfant parlez-vous ? demanda-t-il, curieux